



5^{ème} Private Banking Day

Discours de M. Yves Mirabaud

Président

Association de Banques Privées Suisses

Genève, le 10 juin 2021

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Vice-Président de la Banque Nationale Suisse,
Monsieur le Président de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne,
Madame la Secrétaire d'Etat aux questions financières internationales,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Chers collègues, chers amis,

Bienvenue à la cinquième édition du Private Banking Day, une manifestation organisée conjointement par l'Association de Banques Privées Suisses et l'Association de Banques Suisses de Gestion. Au vu des contraintes sanitaires qui prévalent encore, nous avons dû renoncer à tous vous accueillir à la Maison de la Paix, à Genève. Vous êtes ainsi nombreux à nous suivre par visioconférence, et je vous informe que celle-ci sera enregistrée et mise à disposition sur les sites de nos deux associations. Pour ceux qui auraient voulu nous rejoindre dans ce magnifique bâtiment, vous pourrez vous rattraper en venant ici le 29 novembre prochain, pour le Building Bridges Summit et les événements qui le suivront.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour parler de finance durable. L'association Swiss Sustainable Finance vient de publier son étude de marché annuelle, qui montre l'évolution spectaculaire de la finance durable en Suisse. Les actifs investis selon une approche durable y ont augmenté de 31% par rapport à l'année précédente pour atteindre 1 520 milliards de francs. 72% de ces investissements se trouvaient dans les portefeuilles de clients institutionnels, les clients privés détenant les 28% restants (contre 21% en 2019 et 12% en 2018).



« Avec de grands pouvoirs vient une grande responsabilité », dit la maxime de Spiderman. Les banques ne sont pas des super héroïnes, et leur principal pouvoir est de transformer l'épargne des uns en crédits pour les autres. Les banques privées et les banques de gestion usent à peine de ce pouvoir, car leur raison d'être est d'accompagner les grandes fortunes, privées ou institutionnelles, et de les faire croître à travers les générations. Cela implique aussi une part de responsabilité, car les investissements choisis ou conseillés par une banque ne doivent plus seulement répondre à des critères de rentabilité, mais aussi de durabilité. La bonne nouvelle est que les deux ne sont pas incompatibles, mais bien complémentaires. Dans les minutes qui suivent, j'aimerais détailler ce que peuvent et ne peuvent pas faire les banques actives dans la gestion de fortune au sein de l'immense toile d'araignée de l'économie.

Le rôle des banques

Nombreux sont ceux qui tiennent les banques pour responsables du changement climatique. Pourtant elles ne sont que des intermédiaires entre les investisseurs et les entreprises, et leur influence ne doit pas être surestimée. Il convient tout d'abord de distinguer les activités de financement de celles d'investissement. Les premières consistent à lever du capital pour une entreprise ou à lui octroyer un crédit. Ces activités, dites commerciales, amènent de l'argent neuf aux entreprises pour développer leurs projets. A l'inverse, acheter les actions ou les obligations déjà émises d'une entreprise ne procure pas plus d'argent à celle-ci. C'est pourquoi appeler une banque à vendre tous les titres de telle ou telle société trop polluante ne fera perdre d'argent ni à la société ni à la banque, mais bien à ses clients, tandis que les titres seront achetés par d'autres investisseurs, moins scrupuleux. Il vaut mieux, en tant que créancier ou actionnaire, faire pression sur une entreprise pour qu'elle adopte un modèle d'affaires moins polluant.

La spécialité des banques privées est la gestion de fortune. La quasi-totalité des milliards qu'elles abritent n'appartient pas à celles-ci, mais à leurs clients, qu'ils soient des particuliers ou des professionnels comme les caisses de pension ou les assurances. Dans la majorité des cas, ce sont les clients qui décident dans quels types d'entreprises ils veulent investir, pas les banques. Quand un mandat de gestion est conféré à une banque, celui-ci est assorti d'instructions sur le niveau de risques à prendre ou les classes d'actifs à sélectionner. Dans ce cadre, les banques doivent rechercher les entreprises les plus respectueuses de l'environnement et de la société et motiver leurs clients à investir dans celles-ci.



Alors, pourquoi ne pas investir que dans des produits « verts » ? Tout simplement parce qu'il n'en existe pas encore assez. Il suffit de comparer les 1 520 milliards recensés par Swiss Sustainable Finance aux quelque 4 000 milliards d'actifs gérés en Suisse pour comprendre l'ampleur du problème. Si l'on veut investir davantage dans des producteurs d'électricité solaire ou éolienne par exemple, il faut attendre qu'il s'en crée de nouveaux (ou sinon payer leurs actions de plus en plus cher). En ce sens, la place financière n'est qu'un miroir de l'économie réelle ; c'est là que la durabilité doit commencer. Les solutions pour un avenir meilleur existent par centaines au stade d'idées. C'est pourquoi l'Etat doit mettre en place des conditions cadre favorables à l'innovation. Le rôle des banques est de repérer les futurs champions d'un mode de vie plus sain et d'encourager leurs clients à les soutenir. Elles le font déjà largement, notamment à travers leurs produits de private equity.

Des défis...

Par ailleurs, il faut s'entendre sur ce qui est durable et ce qui ne l'est pas. La classification de toutes les activités économiques s'appelle la taxonomie, et de nombreux Etats ainsi que l'UE sont en train d'en définir une. Il vaudrait cependant mieux avoir au moins une base commune au niveau mondial, sinon une entreprise décriée dans un coin du globe trouvera son financement auprès d'une autre place financière. C'est ce à quoi travaille la Plateforme internationale sur la finance durable, co-dirigée par l'Union européenne et la Chine, et que la Suisse a rejointe en mars 2020. Dans cet effort, les 17 objectifs de développement durable de l'ONU sont des points de repère importants.

Lorsque cette taxonomie sera disponible, il faudra que les entreprises cotées ou d'une certaine taille l'appliquent à leurs activités, ce qui sera sans doute audité pour éviter toute complaisance. En effet, les établissements financiers dépendent des publications en matière de durabilité de l'économie réelle, afin de pouvoir respecter leurs propres obligations de publication pour leurs produits financiers. En ce sens, c'est une bonne chose que le Conseil fédéral ait annoncé le 12 janvier 2021 que la Suisse adhérerait au standard de transparence en matière climatique de la « Task Force on Climate-related Financial Disclosures » (TCFD). Mais il n'y a pas que le climat à prendre en compte dans la durabilité...



... et des opportunités

Dans l'intervalle, les banques privées et les banques de gestion ne restent pas inactives, chacune dans la mesure de sa taille et de son modèle d'affaires. Elles reconnaissent que leur rôle prend une dimension supplémentaire, qui est de promouvoir la transformation vers une économie plus durable et inclusive. Cela implique de reconnaître et de réorienter autant que possible des flux de capital vers des investissements durables. Les banquiers ne devront ainsi plus être seulement des spécialistes financiers, mais aussi des connaisseurs de l'empreinte environnementale et sociale des investissements dont ils s'occupent. Il ne s'agit là pas seulement d'identifier les risques financiers de mauvaises pratiques ou d'activités vouées à disparaître. Il s'agit surtout de s'engager à discuter avec chaque client des défis et des opportunités que présente cette transformation historique de notre société.

Concrètement, de nombreux membres de nos associations ont déjà signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies. Ceux qui ne l'ont pas encore fait s'efforcent de s'y préparer pour l'année prochaine. Nombreux sont ceux aussi qui souhaitent appliquer en 2022 les Recommandations de la TCFD en matière de publication des risques climatiques.

Par ailleurs, nos membres sont en train d'intégrer les critères de durabilité dans leurs processus de recherche, de conseil et d'investissement et espèrent avoir terminé cette intégration l'année prochaine. Ce n'est pas une mince affaire, car il faut ouvrir les bases de données aux nouveaux critères, renseigner les préférences des clients et ajuster les mécanismes de contrôle. En parallèle, il faut former tous les gérants pour qu'ils comprennent ces nouveaux critères et puissent en discuter avec les clients. Le but est ainsi de faire progresser régulièrement les fonds investis selon une approche durable.

Enfin, nos membres s'efforcent de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre, en limitant par exemple la consommation de papier et d'énergie dans leurs locaux, en s'approvisionnant en énergies renouvelables, en évitant les déplacements inutiles. Cela passe aussi par une sensibilisation accrue des employés aux aspects environnementaux. L'objectif est d'arriver au plus vite, et si possible bien avant 2050, date de l'engagement pris par la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, à un zéro net d'émissions de gaz à effet de serre.



Que demandent les banques ?

Le chemin vers un monde durable est encore long, et il faut que tous, société civile, recherche académique, entreprises, secteur financier et Etat s'y engagent ensemble. Nos deux associations favorisent bien sûr les solutions libérales, qui laissent s'exprimer les forces créatrices des entreprises, et des femmes et des hommes qui les composent. Il suffit de regarder les vidéos du World Economic Forum ou de la Fondation Solar Impulse pour constater que les idées pour dépolluer le monde abondent. Plutôt que d'imposer telle ou telle technologie, l'Etat doit favoriser l'essor de toutes, et les plus efficaces s'imposeront.

La transformation profonde de nos moyens de fabrication, de chauffage et de transport va requérir des montants colossaux à investir pour financer les nouvelles infrastructures du futur. Celui-ci est donc prometteur pour la gestion de fortune et les banques se préparent à relever ce défi. Elles font partie de la solution et non du problème. Mais pour qu'elles puissent jouer leur rôle de manière efficace, il est essentiel que les entreprises de l'économie réelle fournissent les informations pertinentes, selon une taxonomie que l'on espère globale.

La Suisse doit donc participer à l'élaboration de standards internationaux reconnus, ce qu'elle fait au sein des plateformes précitées. Il n'est pas nécessaire que la Suisse édicte des règles plus strictes ; il ne ferait pas de sens par exemple que les solutions mises en place par les banques pour respecter les normes européennes ne soient pas reconnues en Suisse. Mais il ne s'agit pas de suivre une check-list procédurale juste pour se donner bonne conscience. Ce qui est important, c'est que les produits financiers dits durables aient une réelle efficacité sur le climat, l'environnement et le bien-être de la société en général. Grâce aux informations comparables que fourniront les entreprises, on peut compter sur les banques pour identifier et mettre en avant les plus prometteuses, avec le sérieux et la qualité qu'on leur connaît.

Dans un avenir plus proche, la révision de la loi CO₂ est un excellent compromis pour la Suisse. Ambitieux sur le plan environnemental et réaliste sur le plan économique, ce projet pragmatique pose les conditions cadre libérales qui permettront à la Suisse d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. La nouvelle loi mise sur une combinaison d'incitations financières, d'investissements et d'innovations technologiques, offrant ainsi à toutes les entreprises la possibilité de concilier efficacité économique et protection du climat. Les associations bancaires soutiennent cette révision avec conviction en vue des votations de ce dimanche.



Enfin, il est un domaine naissant où la Suisse accuse déjà un certain retard qu'il convient de combler au plus vite. C'est celui des obligations vertes ou durables : alors que la bourse luxembourgeoise vient de célébrer sa millième obligation durable, pour un volume total de plus de 500 milliards d'euros, seules 57 obligations durables sont cotées à la bourse suisse, pour un volume total d'environ 18 milliards de francs. La raison en est toute simple : l'impôt anticipé suisse, qui décourage les investisseurs de souscrire des obligations émises en Suisse. Les associations bancaires soutiennent donc pleinement la réforme de l'impôt anticipé qu'a initiée le Conseil fédéral en avril dernier, et qui supprimera cet obstacle majeur à un domaine d'avenir. Dans ce marché très en vogue, l'Etat n'a rien à perdre, puisqu'il n'en tire aujourd'hui aucun revenu.

Nous nous réjouissons d'entendre les pistes proposées par le Président de la Confédération Guy Parmelin et la Secrétaire d'Etat Daniela Stoffel, ainsi que de connaître les vues du professeur Johan Rockström, et nous espérons que la discussion qui suivra contribuera à l'élaboration de solutions durables.

Pour ma part, c'est l'occasion de prendre congé de vous, car ma présidence de l'ABPS prendra fin mardi prochain. Je remercie les banques privées qui m'ont accordé leur confiance pour les guider pendant six ans, mes collègues du Comité et toute l'équipe du Secrétariat sans qui rien ne serait possible. Je salue aussi l'Association de Banques Suisses de Gestion, avec qui nous avons grand plaisir à collaborer, et je félicite son président Marcel Rohner pour son passage à l'échelon supérieur en septembre prochain, quand il reprendra les rênes de l'Association Suisse des Banquiers, notre faitière commune. Enfin, je souhaite à mon successeur, Grégoire Bordier, autant de plaisir et d'intérêt dans ses fonctions que j'en ai eu à les exercer.

Je vous remercie pour votre attention et invite maintenant Madame Nathalie Randin, journaliste indépendante et réalisatrice de reportages pour la télévision suisse romande, de me rejoindre, pour la suite du programme.